

RAPPORT N° 02/4-67
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE
(emploi à temps non complet / Agent d'Entretien)

Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création au Tableau des Effectifs d'un poste d'Agent d'Entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 18 h 10.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'Article 6411 du Budget de l'année 2002.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Dominique FOURNEL
2ème Adjoint



**DELIBERATION N° 02/4-67
du Conseil Municipal
en séance du samedi 22 juin 2002**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE
(emploi à temps non complet / Agent d'Entretien)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-67 du Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création à l'effectif communal d'un poste d'Agent d'Entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 18 h 10.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 01 JUIL. 2002

**Pour le Maire absent
Dominique FOURNEL
2ème Adjoint**

